



**N°32**  
**21/11/2017**



### Animateurs filières

#### Céréales à paille

Philippe PENICHO

**FREDON Limousin**

[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)

Suppléance : **CDA 87**

[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)

#### Maïs

Valérie LACORRE / **CDA 87**

[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)

Suppléance : **FREDON Limousin**

[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)

#### Oléagineux

Valérie LACORRE / **CDA 87**

[valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr](mailto:valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr)

Suppléance : **FREDON Limousin**

[ppenichou@fredon-limousin.fr](mailto:ppenichou@fredon-limousin.fr)

### Directeur de publication

Dominique GRACIET

Président de la Chambre Régionale

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

[accueil@na.chambagri.fr](mailto:accueil@na.chambagri.fr)

### Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs 87000

LIMOGES

**Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.**

**Reproduction partielle autorisée**

**avec la mention « extrait du**

**bulletin de santé du végétal**

**Nouvelle-Aquitaine Grandes**

**cultures – Edition Limousin N°X**

**du J/M/2017 »**



Edition **Limousin**

Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF  
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

## Ce qu'il faut retenir

### Céréales

- **Stades phénologiques** : levée (09) à début tallage (21).
- **Limaces** : vigilance dès le semis mais pression faible.
- **Cicadelles** : attention particulière sur semences non protégées, risque très modéré cependant.
- **Pucerons** : conditions climatiques favorables mais effectifs très faibles voire nuls au champ.

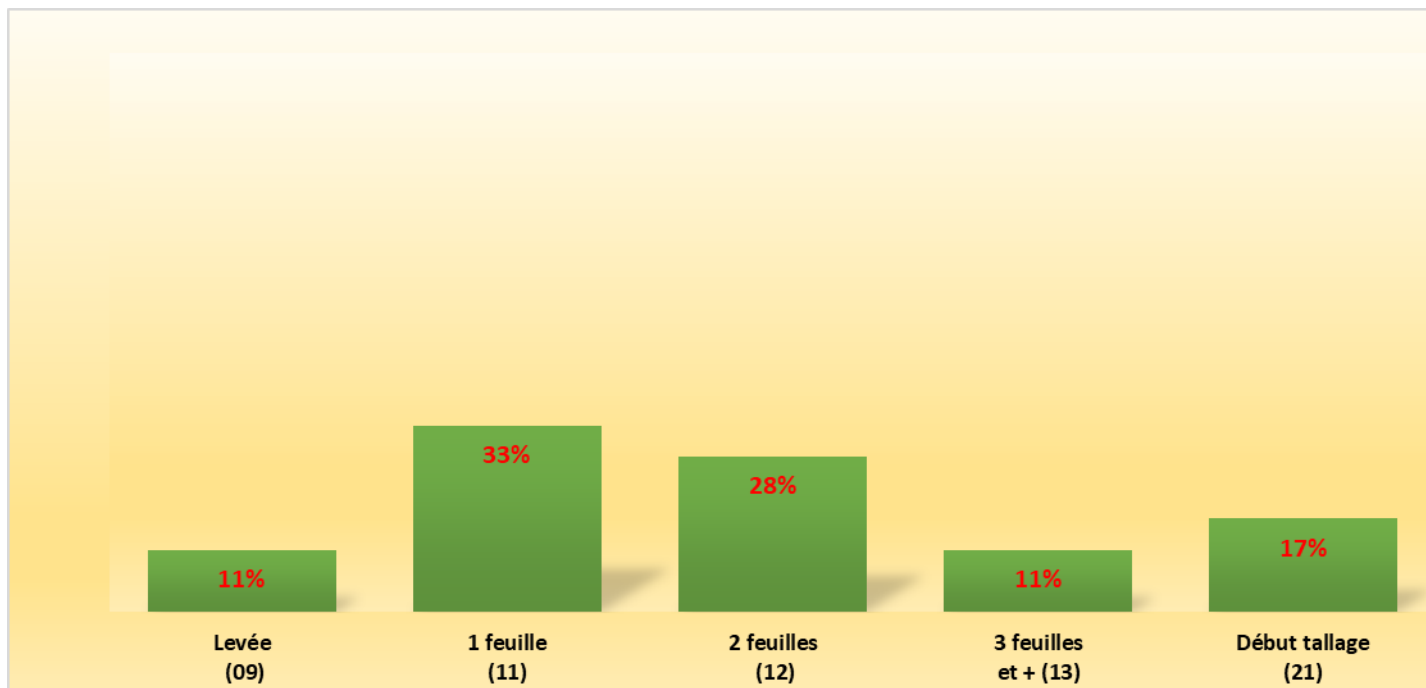
## Céréales à Paille

Conditions douces et ensoleillées avant le passage d'un régime faiblement pluvieux en fin de semaine. La fraîcheur et l'absence de précipitations ces derniers jours n'ont pas été favorables aux nuisibles d'automne.

### • Phénologie

18 parcelles ont fait l'objet d'une observation cette semaine : 12 blés, 5 orges et 1 triticale.

Les valeurs des stades BBCH sont présentées entre parenthèses.



### • Limaces

Peu de dégâts relevés cette semaine encore sur notre réseau (1/3 des parcelles observées).

#### **Observations du réseau**

- 2% Flavignac (blé)
- 2.6% Breuilaufa (blé)
- 5% Nexon (orge)
- 6% Berneuil (blé)
- 6.3% Breuilaufa (orge)
- 10% Flavignac (orge)

**Période de risque** : de germination à 3 feuilles.

**Seuil indicatif de risque** : il n'est pas possible de relier précisément un niveau de capture et une nuisibilité sur la culture.

#### **Evaluation du risque – Limaces**

Les conditions météorologiques ne seront guère favorables à ces organismes. La vigilance demeure cependant sur sols motteux offrant des abris et/ou avec présence de résidus de précédents.

## • Cicadelles des céréales

**Observations du réseau :** des pièges englués chromatiques sont installés sur des parcelles de référence de notre réseau :

Nombre de captures hebdomadaire par parcelle :

- 1 Evaux les bains (blé)
- 1 Flavignac (blé)
- 3 Breuilaufa (blé)

**Seuil indicatif de risque :**

- Jusqu'à 30 captures hebdomadaires, on considère que le risque de contagion est nul.
- Au-delà et jusqu'à 80 individus piégés, le risque est modéré.
- Avec plus de 100 captures, les dégâts de pieds chétifs sont certains.

**Période de risque :** de levée à 3 feuilles.



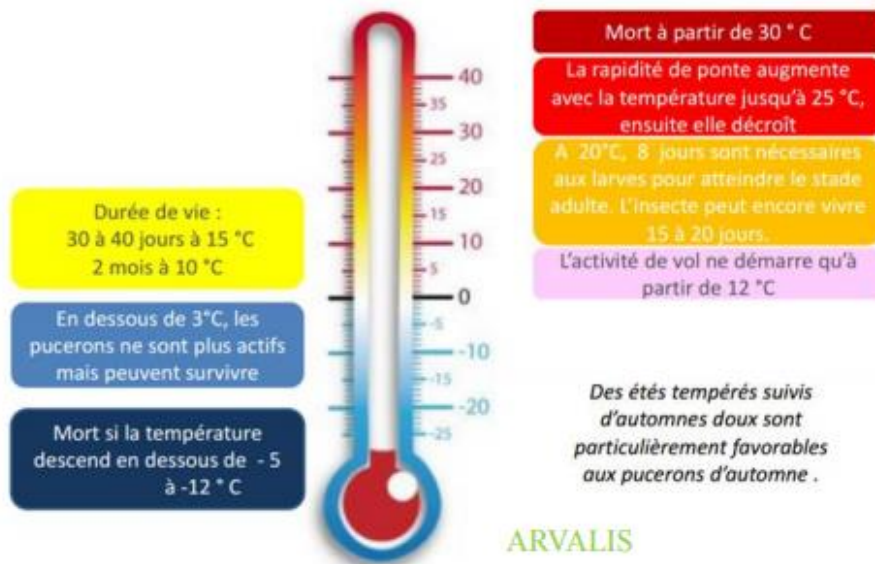
Photo : Fredon Limousin

### Evaluation du risque – cicadelles des céréales

Les captures sont toujours à un niveau très bas. Vigilance tout de même avec le redoux sur parcelles non protégées.

## • Pucerons d'automne

L'observation doit être effectuée de préférence au moment le plus « chaud » de la journée car les pucerons se réfugient à la base des jeunes feuilles pendant les moments les plus froids.



**Observations du réseau :**

Des pièges englués jaunes permettent de détecter l'arrivée des individus ailés qui sont les fondateurs de générations aptères (sans ailes). Des comptages sur 5 placettes de 10 plantes indiquent des pourcentages de fréquence.

**Aucune présence relevée cette semaine.**

### **Seuils indicatifs de risque :**

10% de pieds porteurs sur un échantillon d'au moins 50 plantes à partir de la levée ou station prolongée des individus plus de 10 jours.

**Période de risque :** de levée à plein tallage en fonction des conditions climatiques.

#### **Evaluation du risque – pucerons d'automne**

La pression demeure faible cet automne. Vigilance cependant sur semences non protégées ou en fin d'efficacité de la protection (apparition 2ème talle – BBCH 22).

## **Prochain bulletin mardi 28 Novembre 2017**

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Zone Limousin sont les suivantes :** la FREDON Limousin, les Chambres d'Agriculture 19, 23 et 87 et NATEA.

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".*